ANNEXE 3. PAYS CLASSÉS AU BAS DE LA LISTE SUR L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN, NON REPRIS DANS LA LISTE « LDC »

Pour rappel, les étudiants ressortissants d'un pays repris sur la liste suivante, établie conformément à la décision du Conseil d'administration de l'ARES du 14 décembre 2021, sont exemptés des droits d'inscription majorés, mais redevables du minerval.

- 01. Côte d'Ivoire
- 02. Zimbabwe
- 03. Papouasie-Nouvelle-Guinée
- 04. Cameroun
- 05. Nigeria
- 06. Syrie
- 07. Swaziland
- 08. Pakistan
- 09. Kenya
- 010. Ghana
- 011. République du Congo Brazzaville
- 012. Vanuatu